



Mairie de Saint-Georges-sur-Eure

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-SUR-EURE ARRETE REGLEMENTANT LA CIRCULATION N° 117 - 2026

Monsieur le Maire de Saint-Georges-sur-Eure,

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu la demande formulée le 18/05/2026 par Monsieur Adrien MARTIN – Société SADE – rue Joliot Curie 37550 CHAMBARY,

Considérant qu'en raison du déchargement d'une machine de forage pour le site de pompage Chemin des Voiliers il y a lieu de réglementer la circulation rue de Beauce RD 114 comme suit ;

ARRETE :

Article 1^{er} : À compter du 26/05/2026 et pour une durée de 18 jours, la société SADE est autorisée à occuper le domaine public rue de Beauce RD 114, en amont de l'accès au Chemin des Voiliers pour le déchargement d'une machine de forage pour le site de pompage. La circulation sera alternée par feux tricolores avec suppression de voie et basculement de la circulation sur chaussée opposée.

Article 2 : Le bénéficiaire devra mettre en place sur le chantier un panneau avertissant les automobilistes et les piétons.

Article 3 : La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise SADE.

Article 4 : Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur à chaque extrémité du chantier.

Article 6 : Monsieur le maire de la commune de Saint-Georges-sur-Eure, Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie, l'entreprise SADE sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Georges-sur-Eure,

Le 21/05/2026

Le Maire,

Jacky GAULLIER

